

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-228
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : DOMAINES DE
COMPÉTENCES PAR
THEMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière : AIDE
SOCIALE

Séance du Conseil Municipal du lundi 25 septembre 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET :
**RENOUVEL-
LEMENT DE LA
CONVENTION
TERRITORIALE
GLOBALE 2024-
2028**

Présents :

Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, Evelyne
GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX,
Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES,
Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

Formant la majorité des membres en exercice

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE DU
: 19 SEPTEMBRE 2023

AFFICHAGE EN DATE
DU : 19 SEPTEMBRE
2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 02 OCT. 2023

Procurations :

François DEMANGEOT donne procuration à Philippe GREFFIER,
Philippe GUIRAUD donne procuration à Jean-François VERONIN-
MASSET,
Marie-Claude BOURREL donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Michel RATABOUIL donne procuration à Javier DE LA CASA,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne procuration à Denis
BOUILLEUX,
Delphine SANTINI donne procuration à Régine SURRE,
Préscillia GRANIER donne procuration à Bernard GRIMAUD,
Adrien ROUZAUD donne procuration à Audrey GAIANI.

Absents excusés :

Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Martine LACOMBE.

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2019, approuvant le Contrat
enfance jeunesse 2019-2022,

Vu la délibération n°2020-40 du conseil municipal en date du 17 février 2020, approuvant le
Convention territoriale globale,

VU la délibération n°2022-140 du conseil municipal en date du 23 juin 2022 relative à la « dénonciation du contrat enfance jeunesse et approbation d'un avenant « bonus territoire CTG » à passer avec la caisse d'allocations familiales de l'Aude ».

Considérant que la Convention Territoriale Globale, co-signée avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de Commune Castelnaudary Lauragais Audois et la ville de Castelnaudary sera échue au 31 décembre 2023.

Considérant que cette Convention permet de partager un projet social de territoire sur les champs d'interventions suivants :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Parentalité
- Animation de la vie sociale
- Accès aux droits
- Sujets transversaux : handicap et mobilité

Considérant qu'afin de maintenir l'engagement financier des co-contractants, il est nécessaire de renouveler la Convention Territoriale Globale pour la période 2024-2028.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le renouvellement de la Convention Territoriale Globale pour la période 2024-2028.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature de la Convention Territoriale Globale pour la période 2024-2028.

PRECISE que les recettes résultant de cette nouvelle contractualisation seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 25 septembre 2023



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le **02 OCT. 2023**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **28 SEP. 2023**

Par publication le : **02 OCT. 2023**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le **02 OCT. 2023**

ID: 011-211100763-20230925-DB2023228-DE

Berger
Levrault